

Objet : Marché de conception, réalisation, exploitation-maintenance pour la création du siège du Parc naturel régional des Baronnies provençales à Sahune– Attribution du marché d'Assistance Technique à Maître d'Ouvrage pour le suivi du marché CREM - Tranche ferme

- Vu la délibération du Comité Syndical n° 2015-02-18 en date du 6 février 2015 ayant pour objet l'acquisition foncière pour la construction des locaux du Parc naturel régional des Baronnies provençales,
- Vu la délibération du Comité Syndical n° 2015-06-10 en date du 10 juin 2015 ayant pour objet le lancement de la procédure du marché de conception, réalisation, exploitation-maintenance pour la création du siège du Parc naturel régional des Baronnies provençales à Sahune,
- Vu la délibération du Comité Syndical n° 2015-12-13 en date du 3 décembre 2015 ayant pour objet le financement de l'opération globale concernant la réalisation du siège du Parc,

La Présidente expose :

En vue d'être accompagné pour le suivi technique du marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance (CREM) pour la création du siège du Parc naturel régional des Baronnies provençales à Sahune, le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales a sollicité 3 cabinets d'ingénieur conseil et procédé à une publicité sur son site internet pour bénéficier d'une Assistance Technique à Maître d'Ouvrage.

La mission se décompose en deux tranches. Une tranche ferme concernant le suivi des études de conception des ouvrages et une tranche conditionnelle concernant la réalisation des ouvrages jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement. Cette tranche conditionnelle inclut également l'assistance à l'élaboration du contrat de d'exploitation et de maintenance des ouvrages et équipements.

Une seule offre a été réceptionnée. Il s'agit de l'offre de la société ICAMO Ingénieurs Conseils qui s'est spécialisé dans les missions d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage sur des opérations de grandes envergures, et notamment sur les opérations en Conception, Réalisation, Maintenance et Exploitation. Le montant de son offre est le suivant :

Désignation	Montant en €HT
Tranche ferme : - Assistance pour le suivi des études de conception	15 000 €
Tranche conditionnelle : - Suivi de l'exécution de travaux - Assistance pendant la Garantie de Parfait Achèvement - Elaboration du contrat d'exploitation et de maintenance des ouvrages	47 000 €
TOTAL	62 000 €

Au vu de ces éléments, la Présidente propose de retenir la proposition de la société ICAMO Ingénieur Conseils pour la tranche ferme.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente.
- **Décide** de déléguer au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action.
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Christine NIVOU